ART. 2 N° AC37

## ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2023

RELATIF À LA RESTITUTION DES BIENS CULTURELS AYANT FAIT L'OBJET DE SPOLIATIONS DANS LE CONTEXTE DES PERSÉCUTIONS ANTISÉMITES PERPÉTRÉES ENTRE 1933 ET 1945 - (N° 1269)

Adopté

## **AMENDEMENT**

NºAC37

présenté par Mme Colboc, rapporteure

## **ARTICLE 2**

	EXPOSÉ SOMMAIRE
« détermine ».	
le mot :	
« fixe »	
À l'alinéa 4, substituer au mot :	

Amendement rédactionnel